

Votre Majesté a résolu de suppléer pour le traitement des deux professeurs omis sur cette somme de Sa liste civile dont Elle veut disposer en faveur du pays ». ¹⁾ Laurent ne cache pas au roi que la dernière voie serait préjudiciable à la bonne marche des études, dans l'incertitude qui continuerait à régner relativement aux traitements. Il aimerait donc que le roi ordonne que la somme de 1 600 fl équivalant aux traitements des deux ecclésiastiques manquants soit ajoutée au budget « pour la plus grande stabilité de la chose. » ²⁾

Le vicaire apostolique connaît d'autres embarras. L'édifice destiné au séminaire n'est toujours pas évacué ; le devis estimatif de l'ameublement n'est pas encore approuvé. Comme par l'approbation royale le budget de l'année courante est liquidable, Laurent demande la faculté de pouvoir incessamment disposer des 2 000 fl alloués pour bourses en faveur des élèves de Namur « pour qui la pension doit être péniblement ramassée par des aumônes. » ³⁾

Le roi accède à ces demandes et fait confirmer, le 16 février, par son directeur de cabinet, sa volonté de maintenir le nombre de cinq professeurs ; il désire même que le conseil gouvernemental rassure le vicaire apostolique qui en recevant l'extrait du budget, pourrait être induit en erreur. Le roi suggère encore au conseil de faire des propositions pour l'allocation des bourses dans le sens indiqué par le vicaire apostolique. Les premiers candidats sont désignés en avril 1843 : ils fréquenteront soit le séminaire de Namur soit l'université de Louvain où ils seront reçus au collège du Saint-Esprit ; le dernier groupe est destiné à compléter un jour le corps professoral.

* * *

L'espoir de pouvoir ouvrir le séminaire à brève échéance, en 1843, ensuite en 1844, subit de rudes épreuves. Les travaux de mise en état ont bien commencé en 1843, mais n'avancent guère, faute de crédits. Le devis de 18 800 fl dressé par l'architecte de la ville sur la désignation du vicaire apostolique, se révèle insuffisant. Une foule de détails a été oubliée, d'après les observations mêmes du directeur des travaux. En décembre 1843, les fournitures pour l'ameublement n'ont pas encore été données en adjudication parce que les fonds nécessaires figurent seulement au budget de l'année suivante. Circonstance aggravante : Au cours de l'été 1844 l'administration du séminaire de Namur annonce qu'après les grandes vacances on ne pourra plus y recevoir des élèves luxembourgeois « par défaut d'espace et pour motifs de santé ».

¹⁾ Sur les 150 000 fl de la liste civile, 20 000 sont mis à la disposition du pays, d'après la volonté du roi.

²⁾ Laurent au roi, 7 février 1843. Arch. de l'Évêché.

³⁾ Ibid.